

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-215903691-20200724-20200724_13-DE

DU 24 JUILLET 2020

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 17
- de votants 27

L'an deux mil vingt

Le vingt quatre juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
Sous la présidence de Mme Corinne COLLET, Première Adjointe au
Maire

OBJET

**CRÉATION D'UNE PRIME
EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS
MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT
D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN
APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA
LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020
POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE
COVID 19**

Etaient présents : Corinne Collet, Damien Ramez, Chantal
Desrousseaux, Christophe Riff, Marie-Pascale Thuillet, Christine
Mercier, Jean-Michel Delannoy, Henri Dumoulin, Bernard Meresse,
Alison Malaboef, Aboubakeur Ait Baha, Laura Philippe, Hubert
Ledoux, Jean-Claude Réziga, Sonia Glineur, Carine Grand, Richard
Preuvot

Etaient excusés : Salvatore Spoto, Laurent Blondeau, Sonia Pirotte,
Agnès Devémy, Isabelle Plouvier, Gilbert Montay, Guy Collet, Philippe
Baudrin, Béatrice Le Maignent, Véronique Porquet,

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 27/07/2020
Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 16/07/2020

Procurations respectives à : Damien Ramez, Bernard Meresse, Laura
Philippe, Laura Philippe, Damien Ramez, Henri Dumoulin, Corinne
Collet, Corinne Collet, Christine Mercier, Alison Malaboef,

Un scrutin a eu lieu, Mme Alison Malaboef a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Maing,

Considérant que le versement de cette prime n'est pas reconductible et doit être effectué en 2020,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

ID : 059-215903691-20200724-20200724_13-DE

D'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de MAING afin de valoriser « un surcroît de travail » au profit de M. Julien NEF et Mme Gladys SM de particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Le montant de cette prime est plafonné à 1000,00€ par agent et versé en une seule fois sur la paie d'août 2020.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 27/07/2020

La Directrice générale des services

I. SERAFINI

